

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE ABLEIGES

SIEVAM

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM AUTONOME

Commune de : ABLEIGES

Prélèvement et mesures de terrain du **05/08/2025 à 09h11** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : SIEVA UDI (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : ABLEIGES RUE GILLES DE MAUPEOU - MAIRIE

Code point de surveillance : 0000004448 Code installation : 004047 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00188566 Référence laboratoire : H.2025.2673-1 Numéro de prélèvement : 09500186018

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500186018 - page : 1)

Le lundi 01 septembre 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
<i>Contexte Environnemental</i>							
Température de l'eau	22,3	°C				25	
			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
<i>Pesticides triazines</i>							
Atrazine	0,011	µg/L		0,1			
<i>Pesticides Divers</i>							
Total des pesticides analysés	0,110	µg/L		0, 5			
<i>Métabolites</i>							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,053	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	0,007	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,039	µg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1